

confessionnelle catholique, telle que nous l'assurent le droit naturel, les traités, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et la constitution donnée au Manitoba en 1870, et telle que nous l'avions avant 1890. Espérons néanmoins que cette première évolution de nos esprits dirigeants est un acheminement vers le redressement des griefs dont nous souffrons depuis vingt et un ans.

Dans l'après-midi la Rde Sœur Valérie St-Jean, supérieure du couvent de Saint-Adolphe, traita de *l'éducation du cœur*. Elle développa et adapta à son sujet cette belle définition de l'éducation empruntée à Mgr Dupanloup: "L'éducation, c'est cultiver, développer, fortifier, polir toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaine; donner à ses facultés leur parfaite intégrité, les établir dans la plénitude de leur puissance et de leur action: par là former l'homme aux divines fonctions qu'il sera appelé à remplir pendant sa vie sur la terre. Et ainsi, dans une pensée plus haute, préparer l'éternelle vie en élévant la vie présente."

M. G.-R. Brunet, vice-président de l'Association, parla d'un sujet d'une importance capitale: *Les œuvres postscolaires*. Il mentionna les bibliothèques scolaires et paroissiales, les cercles d'étude et d'action, notamment ceux de l'A. C. J. C., les patronages et les cours du soir. Il cita à l'appui de sa thèse les résultats merveilleux que les instituteurs allemands ont obtenus par leurs œuvres postscolaires, dont le principal est cette formation spéciale qu'ils y ont puisée et qu'ils ont ensuite infusée à leurs élèves. Le conférencier termina en exhortant les instituteurs et les institutrices à ne cesser de réagir dans leur sphère d'action contre l'œuvre postscolaire de nos adversaires qui ne tend à rien moins qu'à nous faire disparaître comme entité distincte, comme entité catholique et français.

Le soir, à 8 h., M. l'abbé A. Bélieau, D. D., de l'archevêché, donna une conférence sur *l'idéal d'un instituteur bilingue*. Il cita les paroles de l'honorable M. Balfour, ancien premier ministre d'Angleterre, et hier encore chef de l'opposition, sur la nécessité de l'enseignement religieux à l'école. On peut relire ce texte si autorisé dans *Les Cloches* du 15 mai, page 169. Le conférencier démontra que le système qui ne cultive que l'intelligence et ne développe que le corps, à l'exclusion du cœur, de l'âme et de la volonté, n'est ni pratique ni rationnel et fort peu national, bien qu'on fasse sonner bien haut ce mot pour dissimuler le vide de la chose qu'il recouvre.

La loi scolaire de 1890, expliqua le conférencier, suinte l'athéisme par tous ses pores. Cette loi était faite pour un pays païen et non pour un pays chrétien. Aussi les autorités provinciales, sans en modifier le texte, introduisirent dans les programmes la Bible et le Décalogue. Joe Martin, le triste fabricateur de cette législation, jeta des hauts cris, mais, comme il ne jouissait plus de la faveur populaire, on passa outre.